

Communiqué aux médias

Fribourg, le 15 juillet 2022

Des ambassadeurs-nature dans le joyau naturel des Préalpes fribourgeoises

Dès cet été, quatre ambassadeurs-nature parcourront la réserve naturelle du Vanil Noir, côté fribourgeois. Ils ont pour mission de sensibiliser les visiteurs aux richesses naturelles de la réserve et aux bons comportements à adopter pour respecter la nature. La vocation première de ce site est en effet d'être un havre de tranquillité et un refuge pour la faune et la flore. Le tourisme y a sa place, mais dans le respect absolu des habitants du lieu.

La pression sur les milieux naturels s'est fortement accrue au cours des dernières années. D'une part, le nombre de visiteurs augmente et, d'autre part, de nouvelles activités de loisir ayant un fort potentiel de dérangement se développent (parapente, VTT, drones).

La réserve naturelle cantonale du Vanil Noir, propriété de Pro Natura et sise dans le Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut, est l'un de ces sites sensibles très fréquentés. Elle sert de refuge à une importante population de chamois et de bouquetins, abrite des espèces menacées comme le lagopède alpin et la perdrix bartavelle et accueille une richesse floristique exceptionnelle. L'attrait naturel et paysager du site, la présence du plus haut sommet fribourgeois ainsi que les deux cabanes gérées par le CAS drainent un nombre de plus en plus important de visiteurs dans la réserve. Bien que la plupart des visiteurs aient un comportement adapté, on constate que certains usagers adoptent des comportements problématiques qui nuisent aux buts de protection de la réserve.

Fort de ce constat, Pro Natura a décidé d'engager quatre ambassadeurs-nature pour sensibiliser les visiteurs de la réserve qu'elle gère. Depuis début juillet, ils sont présents entre une et deux fois par semaine dans la réserve, les jours de grande affluence. Ils sillonnent en alternance le Vallon des Morteys et le Vallon de Bounavaux. Leur mission est d'aborder les visiteurs pour leur présenter les valeurs naturelles du site et éveiller leur intérêt pour la nature. Ils informent également les usagers ayant un comportement inadapté sur les restrictions en vigueur et les invitent à adopter un comportement responsable.

Pour rappel, les activités au sein de la réserve naturelle cantonale du Vanil Noir sont réglementées par un arrêté du Conseil d'État daté de 1983. Il est ainsi interdit, entre autres, d'y cueillir des plantes (qu'il s'agisse d'espèce protégées ou non), d'y pénétrer avec un chien (qu'il soit en laisse ou non), d'y pratiquer le VTT ou de survoler la réserve à basse altitude. Le non-respect de ces règles peut être sanctionné d'une amende.



Ce projet a été développé en collaboration avec le Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut et le Service des forêts et de la nature. Les ambassadeurs-nature n'ont aucune fonction de police, contrairement aux gardes-faune qui sont les seuls professionnels habilités à amender les contrevenants au règlement de la réserve. Le rôle des ambassadeurs-nature est ainsi complémentaire à celui des gardes-faune, mais ne le remplace en aucun cas.

Il est possible de suivre les ambassadeurs-nature dans leur travail les jours suivants : vendredi 15 juillet dès 13h, samedi 23 juillet dès 16h, jeudi 28 juillet dès 16h. En cas d'intérêt, merci de vous annoncer auprès de Sarah Delley.

Contacts

- Pro Natura : Sarah Delley, responsable de la réserve du Vanil Noir, 078 893 60 37
- PNR Gruyère Pays-d'Enhaut : Bruno Clément, chef de projets Paysage, bois et sensibilisation, 079 129 56 58
- Service des forêts et de la nature : Francesca Cheda, Cheffe de la section nature, 026 305 51 88

